

---

**Carrières sous Poissy – 9 décembre 2005**  
**Vernissage de l'exposition initiée par le PRG 78**  
**<< 1905-2005 : un siècle de Laïcité >>**

---

**Intervention de Rachid ADDA, Conseiller régional MRC**  
**Délégué national du MRC à la Citoyenneté.**

---

Mesdames, Messieurs

Je suis heureux de représenter le Mouvement Républicain et Citoyen de Jean-Pierre Chevènement à l'inauguration de cette exposition d'utilité publique. La Laïcité a en effet plus que jamais besoin de se faire connaître pour ce qu'elle est et non pour ce que ses détracteurs disent d'elle.

La laïcité a besoin de se faire entendre, elle a besoin de promoteurs enthousiastes et résolus, la laïcité a besoin aussi de pédagogues qui sachent transmettre aux plus jeunes générations, qui sachent dire haut et fort que l'idée laïque est une idée moderne. Une idée d'avenir, universelle, porteuse de liberté. Elle a trouvé ici à Carrières sous Poissy un de ses meilleurs alliés en la personne d'Eddie Ait.

**Entre la laïcité et la république le lien nécessaire est celui qui permet de construire et de former des citoyens, des êtres qui ont échappé à leurs déterminismes culturels, sociaux, qui ont échappé à leurs « communautés ».**

**Car ce lien, c'est la condition nécessaire, de l'existence du lien de fraternité qui nous unit et qui constitue le mur porteur de la communauté de destin qu'est la Nation citoyenne. Tous égaux malgré nos différences et non pour nos différences !**

La république respecte la diversité des citoyens qu'il la compose ; elle ne doit nullement en faire la promotion ou l'exaltation comme c'est dans l'air du temps

« Contre le fameux droit à la différence, il y a le droit à être différent de sa différence, à n'être pas réduit à elle ». La formule de Catherine Kintzler vise juste. Elle touche un point sensible. Car la dérive communautaire n'est pas un fantasme laïcard.

La remise en cause de la loi de 1905 à la fois par une droite communautariste incarnée par Sarkozy, dont le but inavoué est d'instrumenter le religieux à des fins politiques, mais aussi une gauche différentialiste qui oublie Jaurès au nom d'un droit exacerbé à la différence nous obligent à redoubler de vigilance

Quand des communautés vivent côte à côte, sans le plus souvent se connaître, elles ne vivent plus ensemble. Et c'est la démocratie qui est en danger.

**La laïcité n'est pas seulement une idée, un concept abstrait, réservé à la réflexion. La laïcité c'est d'abord une pratique, c'est une pratique de la liberté dans l'espace public, une pratique qui garantit la liberté individuelle de chacun et permet de faire vivre les libertés collectives.**

**Elle est à la fois une valeur et la condition de mise en œuvre des valeurs républicaines. Sans la Laïcité que serions nous et ou en serait notre vision de la Citoyenneté ? Libres dans des communautés liberticides pour l'esprit citoyen, Egaux dans des communautés inégales entre elles, Fraternelles dans des communautés mises en concurrence !**

Pour beaucoup trop de nos concitoyens d'ailleurs la laïcité demeure un concept flou ; un grand travail de pédagogie est donc aujourd'hui indispensable.

Il est vrai qu'on lui attribue parfois les qualificatifs les plus variés, ce qui ne contribue pas à éclairer le débat. Il y aurait la laïcité ouverte et la laïcité fermée, la laïcité bornée et la laïcité intelligente, la laïcité arrogante et la laïcité tolérante.

Une autorité qui tolère aujourd'hui, pourrait selon son bon vouloir, cesser de tolérer demain comme nous le rappela Mirabeau le 22 août 1789 : « *Je ne viens pas prêcher la tolérance. La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolérance qui essaye de l'exprimer me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer l'atteinte à la liberté de penser est tyrannique par cela même qu'elle tolère et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer.* ».

Je ne veux pas abuser de votre temps, mais je ne voudrais pas terminer sans évoquer l'Ecole qui est évidemment au cœur du sujet qui nous réunit aujourd'hui puisqu'elle est un espace décisif pour la mise en œuvre de la laïcité. L'histoire de la laïcité et de l'école publique sont intimement liées. C'est la raison pour laquelle, quand la laïcité recule, ne s'impose plus, c'est l'école qui est fragilisée. Et réciproquement !

Quand l'école publique est à l'épreuve des intégrismes religieux, qui tentent de substituer leurs dogmes à l'organisation sociale démocratiquement choisie par les citoyens, il y a là pour nous un combat essentiel à mener, que nous avons mené ensemble, que nous continuerons de mener ensemble. Aujourd'hui la loi a tranché et il faut s'en féliciter. Car notre école a besoin de plus d'égalité, elle a besoin de plus de mixité, elle n'a pas besoin de plus de ségrégation.

Mais en même temps, l'Egalité républicaine doit assurer à chacun le droit à l'Éducation et donc les demandes de constructions d'établissements privés sous contrat d'association avec l'État, en particulier musulmans [comme il existe des lycées privés catholiques, israélites ou laïcs], doivent être étudiées sans a priori ni ostracisme. **Dans le cas contraire, refuser le port des signes religieux à l'École publique reviendrait à exclure du droit à l'Éducation une partie de nos concitoyens qui font le choix de vivre pleinement leur foi.**

Plus généralement nous devons veiller à ce que la Laïcité à travers les indignations sélectives de certains de ses promoteurs n'apparaissent pas à une partie de nos concitoyens musulmans comme une arme par destination contre leur religion et donc un moyen de les stigmatiser encore plus dans leur propre pays.

J'espère donc que sur les créneaux communautaires, l'ouverture de lycées privés, l'adaptation des calendriers scolaires, le port de signes ostentatoires tolérés à géométrie variable dans certains lycées, tous les manquements au principe de Laïcité seront identiquement traités.

**Cela est aussi un des enjeux de notre temps si nous voulons que tous nos petits enfants peut-être et arrières petits enfants sûrement puissent fêter, comme il se doit, en décembre 2105, le bicentenaire de cette valeur qui constitue une part du génie français et qui mériterait d'être plus qu'une exception française.**

